



HUNTINGDON

VILLE-CENTRE DU HAUT-SAINT-LAURENT

AVIS DE VENTE D'UN IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES (Article 513 LCV)

Avis est par la présente donné que la vente pour défaut de paiement de taxes –
Vente du 4 juin 2026 est **ANNULÉ**.

- Le paiement des taxes imposées non payées a été fait pour chacun des immeubles se trouvant sur la liste 2026. À cet effet la vente prévue le 4 juin 2026 est annulée.

Donné à Huntingdon ce 2 juin 2026.

(Original signé)

Claudine Beaudin
Greffière par intérim